

A/Y

DEPARTEMENT D'ABIDJAN

PREFECTURE D'ABIDJAN

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union -Discipline -Travail

RECEPISSE DE DEPOT DE DOSSIER

D'ASSOCIATION N° 0488 / PA/SG/D2

Le Préfet du Département d'Abidjan, conformément à l'article 8 alinéa 3 de la loi **N°60-315 du 21 septembre 1960** relative aux associations, atteste qu'il a été déposé dans ses services aux fins d'en recevoir **un récépissé de dépôt**, un dossier constitutif d'association dénommée : « **RESEAU DES CHERCHEURS AGBAJOWO (AGBAJOWO)** » dont le siège est fixé à **Abidjan. 08 BP 22 Abidjan 08.**

**Tel: 01 01 29 69 28 ; 07 47 89 59 09.**

Ce dossier qui a été enregistré sous le **N°0256/PA du 11 février 2022.** comprend les pièces suivantes ;

- 3 exemplaires des statuts ;
- 3 exemplaires du règlement intérieur ;
- 3 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive;
- 3 exemplaires de la liste des membres fondateurs ;
- 3 exemplaires de la liste des membres du bureau exécutif ;
- 3 exemplaires de la liste de présence légalisée.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, en application des dispositions de l'**article 37** de la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, délivrera **un récépissé de déclaration**, à l'issue de l'instruction du dossier.

Abidjan, le **23 FEV 2022**

P/ Le Préfet et Par Délégation  
Le Secrétaire Général



**Paule Bénédicte SAGOU**  
Secrétaire Général de Préfecture